Envoyé en préfecture le 08/08/2022
Reçu en préfecture le 08/08/2022
ID : 040-214003139-20220802-2022_C9-DE

DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 20
Date de convocation : 27 juillet 2022

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 02 août 2022
--- o0o ---

L'an deux mille vingt-deux, le deux août, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, Mme REBECHE (a procuration pour Mme GARBAY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour Mme HERDUAL), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DARRIBEYROS (a procuration pour M. BRUEY), DAUBA, FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, GORGES-LANDES, DEGOS (a procuration pour M. LAMOTHE), GARRIDO (a procuration pour M. DUBOS).

Etaient excusés : Mme THIEBLIN, M. BRUEY (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mmes CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUERES), LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), M. DELAS, Mme GARBAY (a donné procuration à Mme REBECHE), M. MAULNY, Mme HERDUAL (a donné procuration à Mme COURROS), MM. LAMOTHE (a donné procuration à Mme DEGOS), DUBOS (a donné procuration à Mme GARRIDO).

Était absente :

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C
Délibération n° 9

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Servitude sur la parcelle AE 134 appartenant à M. DE BARROS CARLOS
Il s'agit de la création d'une servitude de tréfonds (accordée pour la traversée de réseaux enterrés) pour la canalisation d'eaux pluviales et des regards existants qui sera constituée suite au busage du fossé et suivant le plan de bornage annexé.
Il est proposé au conseil de donner un avis et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents

Après en avoir délibéré

Ouï l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,

VILLE DE TARTAS * LANDES 40400 *

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.
La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 08/08/2022
Reçu en préfecture le 08/08/2022
ID : 040-214003139-20220802-2022_C9-DE

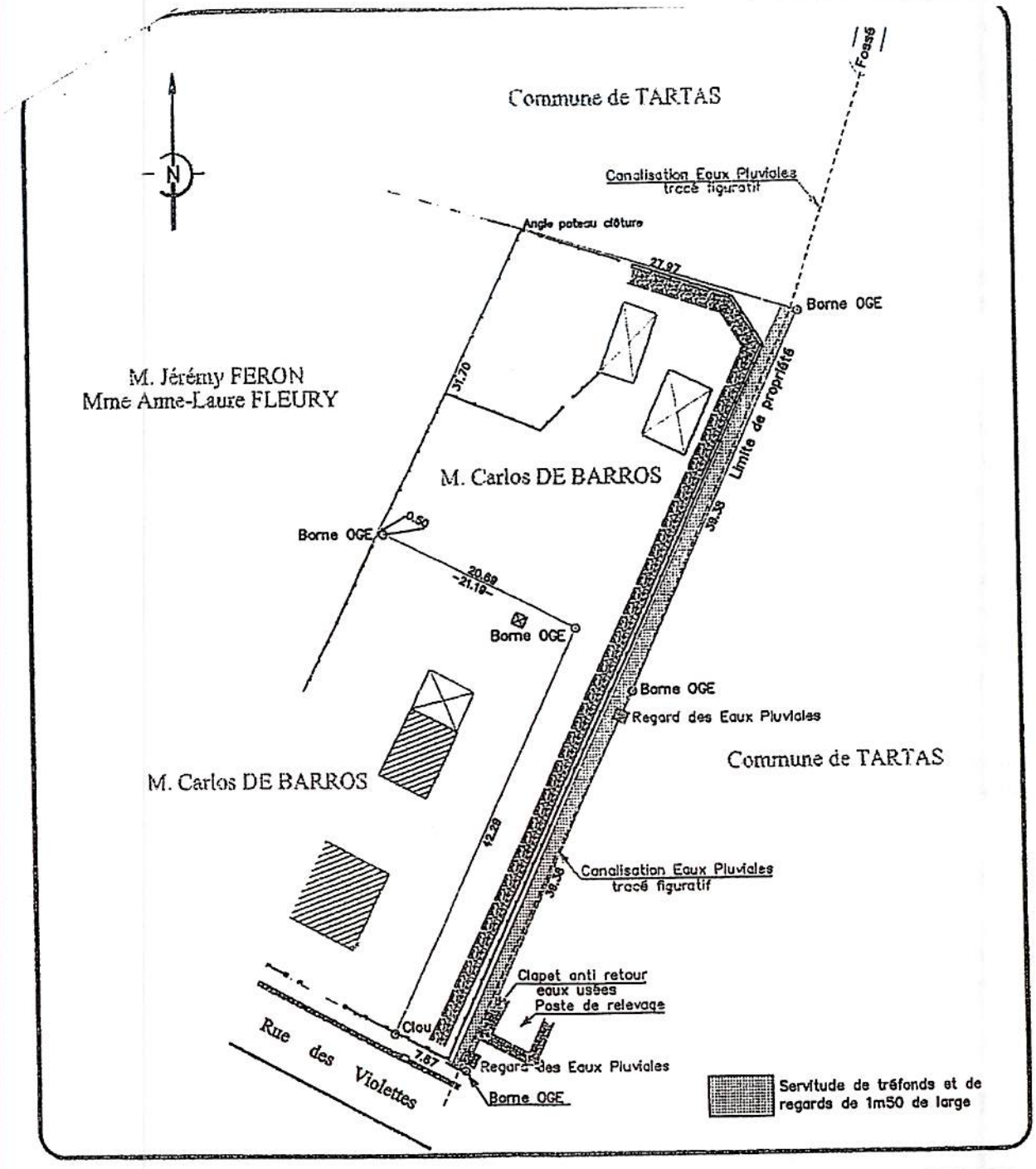

40313 - TARTAS
Propriété de M. Carlos DE BARROS

Section : AE
616, Rue des Violettes
Numéro : 134

SUPERFICIE : 1273 m²

Réf: 20598
Date: 05 Janvier 2021
Modification:

PLAN DE LA SERVITUDE

ECHELLE: 1/500

S.A.R.L. DUNE
Géomètres Experts Foncier Associés
BUREAU DE SOUSTONS: BP 85 - 3 rue de Gascogne - 40141 SOUSTONS cedex
Tél: 05-58-41-51-41 - Fax: 05-58-41-58-82 - E-mail: soustons@dune40.com

REPRODUCTION RESERVEE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.
La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.